

Date	Informations transmises	Commentaires	Support de diffusion		S : S : systématique D : sur demande
			C : Cédrom	P : PIGP M : courriel	
La transmission des données agrégées de fiscalité directe locale aux collectivités bénéficiaires					
JANVIER	État 1204 D2	État détaillant les bases foncières prévisionnelles agrégées par nature		M	D
FEVRIER	État 1081 CFEA	État détaillant les bases de cotisation foncière des entreprises prévisionnelles agrégées par nature		P	S
	État 1253 DEP	État de notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices des départements		P	S
	État 1259 COM	État de notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices des communes		P	S
	État 1259 CTES	État de notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices des EPCI à fiscalité additionnelle (y compris fiscalité de zone et éolienne)		P	S
	État 1259 FPU	État de notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices des EPCI à fiscalité professionnelle unique		P	S
Première quinzaine de mars	État 1259 UTP	État détaillant par commune l'unification progressive des taux d'imposition		M	S
	État 1259 TEOM	État de notification des bases prévisionnelles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue par les communes ou les EPCI		P	S
MAI	État 1204 D4	État détaillant les bases foncières définitive agrégées par nature		M	D
	État 1387 TF	Transmission des bases agrégées foncières exonérées par nature d'exonération 1387-TF		P	S

Date	Informations transmises	Commentaires	Support de diffusion		S : systématique D : sur demande
			C : Cédérom P : PIGP M : courriel		

La transmission des données agrégées de fiscalité directe locale aux collectivités bénéficiaires					
JUIN	Produit Pylônes	Communication du produit perçu au titre de la taxe sur les pylônes	M		S
AOÛT	1ère estimation de CVAE	Premières tendances de l'évolution au niveau national, régional et départemental aux collectivités les plus importantes.	M		-
OCTOBRE	État 1081 CFE B	État des bases et cotisations de CFE produit à l'issue de l'émission des rôles	P		S
Fin OCTOBRE Début NOVEMBRE	2nde estimation de CVAE	Estimation des montants de CVAE S	M		S
NOVEMBRE	État 1386 TF	État des bases et cotisations de TF produit à l'issue de l'émission des rôles	P		S
DECEMBRE	État 1386 RC	État de notification récapitulatif des ressources fiscales issues du rôle général et des impôts auto liquidés	P		S
	Tableau affiche 1288	Tableau transmis aux communes à afficher en mairie et précisant les niveaux d'imposition sur la commune par catégorie de collectivités ou d'établissements.	P		S
	État 1386 M bis TH	État des bases et produits détaillés par nature produit à l'issue de l'émission des rôles	P		S

Date	Informations transmises	Commentaires	Support de diffusion	S : Systématique D : sur demande
			C : Cédérom P : PiGP M : courriel	

La transmission des données individuelles de fiscalité directe locale aux collectivités bénéficiaires (impositions par contribuables situés sur le territoire de la collectivité)				
JANVIER	Fichier aller LOCTIOM	Fichier des locaux soumis à la taxe incitative transmis aux collectivités ayant institué cette taxe pour complètement de la part incitative de la part de ces collectivités	P	S
MARS	Fichier individuel CVAE	Fichier définitif des impositions individuelles N-1 des impôts auto liquidés de CVAE versés en N	P	S
JUIN	Fichier individuel Pyônes	Fichier des redevables de la taxe / Pyônes	P	S
SEPTEMBRE	Bases « dominants » de CFE	Transmission des bases de CFE simulées sur l'année suivante N+1 des établissements dominants aux collectivités les plus importantes ou sur demande aux communes et aux EPCI.	M	D
	Rôles de TF-TOM (*)	Transmission du VisuDGFIP ou du fichier rôle	C P	S sur option
NOVEMBRE	Rôle de TH-THLV (*)	Transmission du VisuDGFIP ou du fichier rôle	C P	S sur option
DECEMBRE	Rôle de CFE-IFER (*)	Transmission du VisuDGFIP ou du fichier rôle	C M	S sur option

(*) Cette transmission vise les rôles généraux. En matière de rôles supplémentaires, la liste des entreprises peut également être transmise sur demande des collectivités en application de l'article L135 B du LPF. Néanmoins, la réglementation actuelle instaure un seuil en deçà duquel les montants des rôles supplémentaires ne sont pas communiqués. Par un arrêté du ministre en date du 22 janvier 2007, ce seuil a été fixé à 5 000 euros (cf. BOI-DJIC-CADA-20 § 180). Ce seuil s'apprécie par rôle. Ce montant a été fixé à 5 000 € afin d'éviter des coûts administratifs exagérés dans la confection des dits fichiers.

Prestations DGFP	Calendrier de communication des données fiscales aux collectivités locales en N		Page 160 / 172
---------------------	--	--	----------------

Date	Informations transmises	Commentaires	Support de diffusion	S : systématique D : sur demande
			C : Cédérom P : PIGP M : courriel	
Autres Fichiers				
ANNEE N	FFS	Fichiers Fonciers Standards		
	PCOL	Fichier TH format3		
	PSIM	Fichier TH format4		
ANNEE N	Fichier 1767 bis COM	Fichier des locaux vacants soumis à la TH	P	D
	Fichier 1767 bis Rés	Fichier des résidences secondaires	P	D